

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2142

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance spéciale, tenue le 20 septembre 2007, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2142 intitulé : « *Règlement sur les sociétés de développement commercial* ».

Ce règlement a été approuvé par le Registraire des entreprises le 4 octobre 2007.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h45, de 12 h45 à 16 h45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 17^e jour du mois d'octobre 2007.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
SUBSTITUT,**

Me GUYLAINE CHAMPOUX